

# République française – Département de Loir et Cher

## ELECTIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE CHER-CONTROIS

Extrait du procès-verbal des opérations auxquelles il a été procédé le 15 juillet 2024  
pour la nomination du 10<sup>ème</sup> Vice-président et des membres du bureau

Le Conseil Communautaire de la Communauté Val de Cher-Controis s'est réuni le 15 juillet 2024 à la salle des fêtes de Contres, commune déléguée de le Controis-en-Sologne, pour procéder à l'élection d'un Vice-président en remplacement de Monsieur Alain GOUTX dont la démission à cette fonction a été rendue effective par courrier de Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher en date du 13 juin 2024.

Le Président a proposé au Conseil que ce Vice-président occupe le dernier rang. Cette proposition a été validée par le Conseil.

L'opération a donné le résultat suivant :

| <u>Election du 10<sup>ème</sup> Vice-président(e)</u>   |                                      |
|---|--------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> tour de scrutin<br>Votants : 51<br>Suffrages exprimés : 45<br>Majorité absolue : 23         |                                      |
| <u>Candidats</u><br>GIBAULT Patrick   | <u>Nombre de voix obtenues</u><br>45 |
| <b>M. GIBAULT Patrick a été proclamé 10<sup>ème</sup> Vice-présidente au 1<sup>er</sup> tour de scrutin</b> |                                      |

Monsieur étant 9<sup>ème</sup> membre du bureau et ayant été élu 10<sup>ème</sup> Vice-président, le Conseil a procédé à son remplacement.

L'opération a donné le résultat suivant :

| <u>Election du 9<sup>ème</sup> membre du bureau</u>  |                                      |
|--|--------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> tour de scrutin<br>Votants : 51<br>Suffrages exprimés : 44<br>Majorité absolue : 22                      |                                      |
| <u>Candidats</u><br>CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre   | <u>Nombre de voix obtenues</u><br>44 |
| <b>M. CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre a été proclamé 9<sup>ème</sup> membre du bureau au 1<sup>er</sup> tour de scrutin</b> |                                      |

Lors de cette même séance, le Conseil a fixé le nombre de membres supplémentaires de neuf (9) à dix (10)

L'opération a donné le résultat suivant :

| <u>Election du 10<sup>ème</sup> membre du bureau</u>  |                                      |
|---|--------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> tour de scrutin<br>Votants : 51<br>Suffrages exprimés : 45<br>Majorité absolue : 23           |                                      |
| <u>Candidats</u><br>PLAT Françoise  | <u>Nombre de voix obtenues</u><br>45 |
| <b>Mme PLAT Françoise a été proclamée 10<sup>ème</sup> membre du bureau au 1<sup>er</sup> tour de scrutin</b> |                                      |

Le Conseil communautaire

Cette affiche doit être apposée à la porte de la communauté dans les vingt-quatre heures de l'élection. (Art. L.2122.12 du Code général des Collectivités territoriales)

Le Président,

Jacques PAOLETTI

